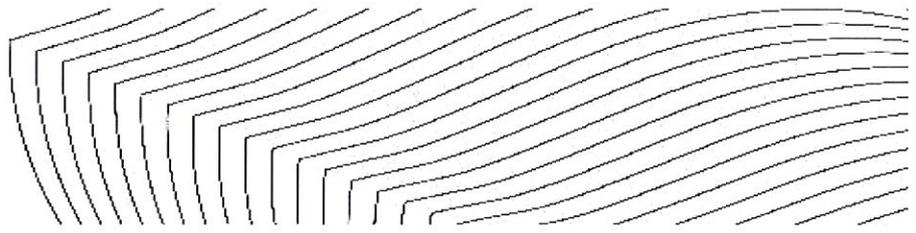




**Police**



Zone de Police de SYLLE et DENDRE (ZP 5326)  
Secrétariat du Collège et du Conseil de Police  
Place Communale, 18  
7830 Silly  
Tél. : 068/250532  
juridique@silly.be

Jurbise, le 17 mai 2021

## **Procès-verbal du Conseil de Police du 17 mai 2021 à 20h**

**Présents :** -Madame Jacqueline GALANT, Bourgmestre de Jurbise-Présidente  
-Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Bourgmestre d'Enghien  
-Monsieur André DESMARLIERES, Bourgmestre de Brugelette  
-Monsieur Claude DEMAREZ, Bourgmestre de Chièvres  
-Monsieur Claude GHILMOT, conseiller représentant Chièvres  
-Monsieur Marc VANDERSTICHELEN, conseiller représentant Enghien  
-Madame Florine PARY-MILLE, conseillère représentant Enghien  
-Madame Nathalie VAST, conseillère représentant Enghien  
-Madame Anne-Marie DEROUX, conseillère représentant Enghien  
-Monsieur Pascal HILLEWAERT, conseiller représentant Enghien  
-Monsieur Vincent DESSILLY, conseiller représentant Jurbise  
-Monsieur Emmanuel EGELS, conseiller représentant Jurbise  
-Madame Pascale MOULIN-MAUROY-STALPAERT, conseillère représentant Jurbise  
-Madame Manuella SENECAUT, conseillère représentant Jurbise  
-Monsieur Daniel CORDIER, conseiller représentant Lens  
-Monsieur Ghislain MOYART, conseiller représentant Lens  
-Monsieur Bernard LANGHENDRIES, conseiller représentant Silly

**Chef de corps :** Monsieur Thierry DIERICK

**GRM :** Monsieur Santino AMORUSO

**Secrétaire :** Monsieur Bastien MARLOT

**Excusés :** Monsieur Christian LECLERCQ, Bourgmestre de Silly, Madame Isabelle GALANT, Bourgmestre de Lens, Monsieur Alain HENDRICKX, conseiller représentant Silly, Monsieur Michaël REDOTTE, conseiller représentant Brugelette, Monsieur Michel JEAN, conseiller représentant Chièvres, Monsieur Laurent VRIJDAGHS, conseiller représentant Silly

SEANCE PUBLIQUE

### **Point 1 : Approbation du PV de la séance du 22 février 2021**

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Point 2 : Etat des lieux au niveau des radars répressifs dans la zone de police**

Le point est présenté Monsieur Santino Amoruso. Il rappelle que la ZP avait lancé un marché pour l'acquisition de poteaux et d'une tête de radar fixe.

Cependant, le marché SPW a été attribué (à Jacops (SecuRoad)) pendant que nous analysons les offres reçues par Niezen et Polis-Service.

Le collège de police a donc pris une décision de ne pas attribuer le marché de 2017 car les offres étaient extravagantes (comparativement au marché SPW) et il a été décidé de se greffer au SPW afin d'uniformiser les systèmes notamment.

Le collège de police du 23/05/2018 a donc attribué l'achat à SecuRoad via le marché SPW pour un montant de 108.681,22 euros TTC.

Ceci comprenait deux poteaux fixes (Brugelette et Jurbise) sur voies communales et une tête de radar. SecuRoad nous informait que les 4 autres communes bénéficieraient d'un poteau et d'une tête de radar directement financés par le SPW.

Monsieur Amoruso précise qu'une seconde tête de radar a été mise à disposition par le SPW et que 1 poteau supplémentaire sera installé à la rue de Grammont à Bassilly et un radar tronçon sur la chaussée de Brunehaut à Jurbise.

Concernant les radars préventifs : en 2015, la ZP a organisé un marché pour des radars préventifs. Le marché a capoté car le fournisseur a eu du mal à tout nous livrer et une partie de la livraison ne fonctionnait pas. Il est advenu par après qu'il a été déclaré en faillite. Seul la marchandise livrée a été payée, heureusement.

Suite à ces contretemps, le Collège a chargé la ZP d'acheter des radars préventifs à leur bénéfice. Un accord a été trouvé entre la ZP et les 6 communes.

6 radars ont été commandés dans un premier temps (12.340,19 euros ttc) et puis 4 supplémentaires pour les communes qui en voulaient un deuxième (7.863,79 euros TTC).

Fournisseur : SLG Signalisation.

Les radars sont livrés avec un support et un panneau solaire pour pose prolongée.

À ma connaissance, le matériel fonctionne bien, nous pouvons d'ailleurs le voir le long des routes encore aujourd'hui.

Le Bourgmestre d'Enghien salue l'effet dissuasif des poteaux.

A la question de la Conseillère Florine Pary-Mille, le Chef de corps répond que c'est un membre du service circulation qui change la tête de radar d'emplacement. Il y a une tournante équitable entre chaque poteau (+1 semaine par poteau). Le Chef de corps précise également que le suivi des PV est assuré par le centre régional de traitement. La zone reçoit une partie du fonds des amendes.

### **Point 3: 2<sup>ème</sup> cycle de mobilité 2021 – Déclaration de vacance de deux emplois de cadre de base au sein de la Direction opérationnelle de première ligne/service sécurisation.**

Conformément aux Arrêtés Royaux précités des 30 mars 2001 et 30 janvier 2006 fixant les modalités relatives à la mobilité, et par le biais du 2<sup>ème</sup> cycle de mobilité 2021, le Conseil de police décide à l'unanimité des membres présents de déclarer vacant l'emploi de deux cadres de base au sein de la Direction opérationnelle de première ligne/service sécurisation.

Le Conseil décide de retenir l'interview par le Chef de Corps complétée éventuellement par un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude pour le recrutement des candidats et de créer une réserve de recrutement pour les candidats qui auront été déclarés « aptes » mais qui n'auront pas été retenus. Conformément à l'article VI.II.27bis du PJPol, cette réserve de recrutement sera valable pour une fonctionnalité équivalente jusqu'à la date de l'appel aux candidatures du deuxième cycle de mobilité suivant.

Le Conseil de police autorise la republication de cet emploi lors du prochain cycle de mobilité en cas d'absence de candidats. Dans le même cas de figure, il autorise la déclaration de cet emploi vacant dans le cadre de la mobilité aspirant 2021-A2 (catégorie C de la GPI73) organisée en début de formation de base. Si ces emplois ne sont par la suite toujours pas pourvus, ils le seront via une désignation d'office par le Ministre de l'Intérieur sur base de l'article VI.II.4terPJ Pol.

### **Point 4 : Installation d'un système de téléphonie VOIP, d'un réseau WAN et la fourniture d'un plan tarifaire de communication - Cahier spécial des charges - Approbation et détermination des modalités de marché.**

Ce point est présenté par Santino Amoruso.

Le Conseiller Marc Vanderstichelen s'étonne du déséquilibre entre le critère prix (40%) et la qualité technique (30%)

Monsieur Amoruso lui répond que la qualité de la connexion internet est essentielle dans le cadre du travail policier.

Attendu que le présent marché a pour objet la mission d'installation d'un système de téléphonie VOIP, d'un réseau WAN et la fourniture d'un plan tarifaire de communication;

Considérant l'article budgétaire concerné est le 330/12311 ;

Considérant que le montant annuel est de l'ordre de 25.000€ ;

Considérant que le présent marché sera attribué par procédure ouverte ;

Entendu le chef de corps en son intervention ;

Après échange de vues entre les membres ;

Le Conseil de police décide par 16 voix Pour et 1 Abstention d'approuver le cahier spécial des charges rédigé dans le cadre d'une mission d'un système de téléphonie VOIP, d'un réseau WAN et la fourniture d'un plan tarifaire de communication, d'approuver la procédure ouverte comme mode de passation du marché et de confier au Collège l'engagement de la procédure et l'attribution du marché.

#### **Point 5 : Marché public « Pack global Assurances » - Cahier spécial des charges - Approbation et détermination des modalités de marché.**

Ce point est présenté par Santino Amoruso qui répond aux différentes questions du Conseiller Emmanuel Egels concernant certains points du cahier spécial des charges, notamment au niveau de la couverture des risques aux bâtiments et au contenu de ceux-ci ainsi qu'à la protection juridique.

Le Conseiller Marc Vanderstichelen déplore que les intermédiaires d'assurance soient exclus de la procédure. Il fait mention d'autres cahiers spéciaux des charges qui laissent cette possibilité.

Le Bourgmestre de Chièvres estime que la formule proposée est la meilleure.

Attendu que le présent marché a pour objet le marché public de services pour un « Pack global Assurances » au profit de la zone de police Sylle et Dendre ;

Considérant que les articles budgétaires concernés sont les suivants : 330/12708 assurance véhicule 33091/11701 assurance corporelle 33001/11701 assurance accident travail 330/12508 assurance bâtiment 330/12408 assurance tout risque électronique 330/12708 assurance véhicule ;

Considérant que le montant total est de l'ordre de 237.000€ par an ;

Considérant que le présent marché sera attribué par procédure ouverte avec publicité européenne ;

Entendu le chef de corps en son intervention ;

Après échange de vues entre les membres ;

Le Conseil de police décide par 16 voix POUR et 1 voix CONTRE d'approuver le cahier spécial des charges rédigé dans le cadre du marché public de services pour un « Pack global Assurances » au profit de la zone de police Sylle et Dendre, d'approuver la procédure ouverte avec publicité européenne comme mode de passation du marché et de confier au Collège l'engagement de la procédure et l'attribution du marché.

## **Point 6 : Conseil zonal de sécurité du 5 mai 2021 : feedback**

Le Chef de corps présente les différents points évoqués lors du dernier conseil zonal de sécurité. Les différents plans d'action de la zone ont été présentés aux membres du CZS.

Par le biais d'une présentation powerpoint (mise à la disposition des membres du Conseil de police), le Chef de Corps évoque les principales tendances relevées en 2020, en lien avec les priorités et les points d'attention du plan zonal de sécurité 2020-2025.

Le Bourgmestre d'Enghien ajoute qu'il a été démontré, devant l'autorité judiciaire, que notre zone est bien gérée avec un cadre presque complet et un management de qualité. Le travail global de la police est reconnu et apprécié.

La Présidente s'associe aux propos de son collègue d'Enghien et ajoute que les bourgmestres ont regretté un non-suivi de certaines plaintes par le parquet. Il a été répondu qu'une non-réponse est une réponse et un classement sans suite également.

## **Point 7 : Situation des effectifs**

La présentation est assurée par le Chef de Corps. Le document sera transmis à chaque conseiller. Comme évoqué au point 6, la situation est meilleure que celle présentée en mai 2020. Avec les derniers recrutements prévus, les effectifs seront complets. Le nombre d'absents de longue durée reste une problématique très impactante.

## **Point 7bis : Contrat de fourniture de propane et d'entretien d'installation**

Ce point supplémentaire est présenté par Santino Amoruso. Il explique que la zone souhaite faire appel aux services de Primagaz pour tous ses besoins en matière de propane pour le futur commissariat central. Il ajoute n'avoir pas le choix du prestataire car il est sous-traitant de Tradeco qui a été choisi comme entrepreneur général pour la construction du nouveau commissariat à Silly. Ce sous-traitant est donc lié au marché public général relatif à la construction du nouveau commissariat.

Le Conseiller Hillewaert regrette le choix du propane et que la zone de police ne montre pas l'exemple comme pouvoir public sur l'empreinte écologique. Des options de biopropane existent pourtant. Santino Amoruso lui répond que ce n'était pas prévu dans le CSCH et nous sommes liés au contenu de celui-ci. La Présidente précise au Conseiller qu'on ne peut pas modifier un marché public alors que celui-ci a été attribué et que le bâtiment est en construction.

Après discussion, le Conseil de police marque son accord par 16 voix POUR et 1 Abstention sur le contrat de fourniture de propane et d'entretien pour le commissariat central entre la zone de police et Primagaz Belgium SA pour une durée de 9 ans (durée de garantie de la cuve) et selon les modalités définies dans le contrat proposé par Primagaz Belgium SA, lequel a été porté à la connaissance des membres du Conseil de police.

## **Divers :**

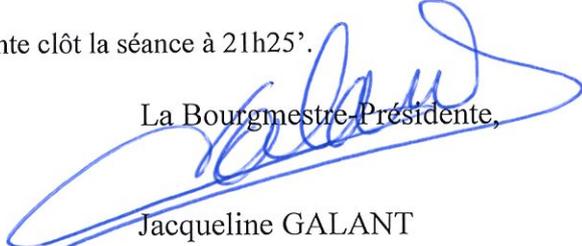
- Le Conseiller Langhendries demande une aide de la zone de police pour les organisateurs d'événements festifs afin de les aider à compléter les documents requis. Le Chef de corps lui répond que c'est déjà le cas : les communes concernées consultent la zone de police. Une réunion de préparation est également possible en adressant des demandes auprès des communes. Des représentants de la zone de police sont régulièrement présents à ces réunions. La Présidente ajoute qu'il faut attendre la publication du prochain arrêté ministériel (lequel reprendra les mesures d'application à partir du 9 juin) afin d'être fixé sur les nouveaux protocoles qui seront d'application.
- Le Conseiller Hillewaert suggère que les PV des conseils de police soient consultables sur le site. Il y sera porté attention et suivi.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente clôt la séance à 21h25'.

Le Secrétaire,

  
Bastien MARIOT

La Bourgmestre-Présidente,

  
Jacqueline GALANT